

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE MARCHE PUBLIC DE SERVICES N°2024-24**

*En application de l'article L2123-1 du Code de la Commande publique*

**PRESTATION DE FORMATION DE PLONGEE A MARSEILLE 2025  
pour le CREPS PROVENCE ALPES COTE D'AZUR SITE D'ANTIBES**

**Pouvoir adjudicateur**

**CREPS Provence Alpes Côte d'Azur**  
Pont de l'Arc CS 70445 13 098 AIX-EN-PROVENCE cedex 2  
Téléphone : 04.42.93.80.02  
SIRET : 19130189400017

**La date et heure limites de réception des plis est le 20/01/2025 à 18h00  
au plus tard, délai de rigueur**

## SOMMAIRE

1 - CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION .....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 Lieu(x) d'exécution : .....	4
1.3 - Mode de passation .....	4
1.4 - Forme de contrat et durée .....	4
1.5 Décomposition en lots .....	4
1.6 Nomenclature du marché : codes CPV .....	4
1.7 Descriptif des besoins du marché et spécificités techniques .....	4
2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	4
2.1 Délai de validité des offres .....	4
2.2 Opérateurs économiques .....	4
2.3 - Forme juridique du groupement .....	4
2.4 Variantes .....	4
Sans objet. ....	5
2.5 Prestations supplémentaires éventuelles à la demande du CREPS .....	5
2.6 Clauses Environnementales et sociales .....	5
Le présent marché fait l'objet de clauses environnementales et sociales comme critère d'attribution. ....	5
3 - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES .....	5
3.1 Contenu du dossier .....	5
3.2 Téléchargement du dossier de consultation des entreprises .....	5
3.3 Modification du dossier de consultation des entreprises .....	5
3.4 Demande de renseignements complémentaires .....	5
4- PRESENTATION DES DOSSIERS DES CANDIDATS .....	6
4.1 Envoi d'une réponse électronique au moyen du Document Unique de Marché Européen (DUME) .....	6
4.2 Forme du dossier de réponse électronique .....	7
4.3 Documents à fournir au stade de l'attribution du marché .....	9
5 - MODALITES DE REMISE DES DOSSIERS .....	9
5.1 - Transmission électronique .....	9
5.2- Transmission sous support papier .....	9
6- EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	9
6-1 Sélection des candidatures .....	9
6.2 - Jugement des offres .....	9
6.3 Négociation .....	11
7- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	11
7.1 Récapitulatif des documents joints au dossier de la consultation .....	11
7.2- Procédures de recours .....	11

## CONTEXTE DE LA CONSULTATION

### Présentation du CREPS Provence Alpes Côte d'Azur

Les CREPS, centres d'expertise, de ressources et de performance sportive, au nombre de 17 sur le territoire national, accueillent les pôles relevant des Parcours de Performance Fédéraux (PPF) validés par les fédérations sportives. Ils préparent les athlètes du point de vue sportif et de leur future insertion professionnelle. Ils assurent également l'accueil ponctuel d'équipes sportives de haut niveau (équipes de France et délégations étrangères) dans le cadre de stages de préparation aux compétitions nationales et internationales. Ils forment par ailleurs tous les publics aux métiers du sport et de l'animation.

Le CREPS Provence Alpes côte d'Azur est un établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, dont la gouvernance est partagée entre l'Etat et la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur.

Le **CREPS Provence Alpes Côte d'Azur** est composé de trois sites :

- **Aix-en-Provence ;**
- **Antibes ;**
- **Saint Raphaël Boulouris.**

Prestation de Formation plongée Marseille

Conformément aux dispositions du Code du Sport, le CREPS participe en liaison avec la Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) à la formation dans les domaines des activités physiques ou sportives et de l'animation.

Le candidat doit posséder des compétences dans le domaine de la formation aux métiers du sport et de l'animation nécessaires à la mise en œuvre de son action de formation.

**Le CREPS sur son site d'Antibes propose des formations de plongée préparatoires au DEJEPS Plongée spécialité perfectionnement sportif Activités de plongée subaquatique et Certificat complémentaire « Plongée profonde et tutorat ».**

**Le CREPS recherche un prestataire pour réaliser une prestation de formation sur le site de Marseille Vieux-port ou Pointe Rouge pour l'année 2025.**

### Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est le CREPS Provence Alpes Côte d'Azur.

Dans les documents de marché le CREPS Provence Alpes Côte d'Azur sera désigné par « le CREPS ».

## **1 – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION**

### **1.1 - Objet**

L'objet de la présente consultation est une **prestation de formation de plongée préparatoires au DEJEPS**

« Activités de plongée subaquatique » et Certificat Complémentaire « Plongée profonde et tutorat ».

**Le prestataire doit proposer une formation complète théorique et pratique équipements et locaux inclus.**

Le CREPS site d'Antibes est le coordonnateur de la formation (gestion des stagiaires etc).

## **1.2 Lieu(x) d'exécution :**

La formation pratique et théorique doit se dérouler à Marseille (13) soit au Vieux-Port soit à la Pointe rouge.

## **1.3 - Mode de passation**

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande publique.

## **1.4 - Forme de contrat et durée**

Il s'agit d'un contrat d'une durée de 11 mois dont la période d'exécution se déroule de février à novembre 2025 inclus.

## **1.5 Décomposition en lots**

Le marché n'est pas alloti. La prestation forme un tout indissociable.

## **1.6 Nomenclature du marché : codes CPV**

98363000 - Formation plongée sous-marine

## **1.7 Descriptif des besoins du marché et spécificités techniques**

Les besoins du CREPS et les spécificités techniques sont détaillés dans le CCATP.

# **2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

## **2.1 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **2.2 Opérateurs économiques**

Le marché sera confié à un opérateur économique, ou un groupement d'opérateurs économiques.

## **2.3 - Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

## **2.4 Variantes**

Sans objet.

## **2.5 Prestations supplémentaires éventuelles à la demande du CREPS**

Sans objet

## **2.6 Clauses Environnementales et sociales**

Le présent marché fait l'objet de clauses environnementales et sociales comme critère d'attribution.

### **3 - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

#### **3.1 Contenu du dossier**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la consultation et annexe(s)
- Le CCATP et ses annexes
- L'acte d'engagement (AE) et l'annexe financière (Décomposition du prix global et forfaitaire)
- Les formulaires de candidature DC1 et DC2.
- Mémoire technique ou cadre de réponse ?

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **3.2 Téléchargement du dossier de consultation des entreprises**

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pourra être téléchargé sur la PLACE accessible depuis [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Le téléchargement peut s'effectuer soit en s'identifiant, de façon à être informé en cas de modification du DCE, soit de manière anonyme. Dans cette dernière hypothèse, aucune information relative aux modifications éventuelles du DCE ne pourra être reçue.

#### **3.3 Modification du dossier de consultation des entreprises**

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier des dispositions du dossier de consultation en cours de procédure.

Un délai minimal de 6 jours francs est garanti entre la date d'envoi de l'additif et la date de remise des offres. Au besoin, un report de cette dernière sera décidé.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les modifications des stipulations des documents de la consultation à la seule initiative du candidat sont interdites sous peine de rejet de l'offre pour irrégularité.

Il en est de même pour les réserves qui pourraient être émises relativement à certaines de leurs clauses

#### **3.4 Demande de renseignements complémentaires**

Le candidat adressera ses demandes de renseignements éventuelles en utilisant le profil acheteur du CREPS à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) (PLACE) au plus tard 8 jours francs avant la date de remise de l'offre. Après s'être identifié, le candidat dépose sa demande de renseignement et il est averti, par courriel, du dépôt de la réponse par le CREPS (fichier Question-réponse ajouté au DCE). Cette procédure assure une traçabilité du dépôt des demandes de renseignement.

Le candidat devra vérifier que son adresse électronique est correctement orthographiée, et il lui est vivement recommandé de consulter très régulièrement les courriels reçus à cette adresse électronique (y compris Je dossier « SPAM » ou « courriers indésirables »).

Si les réponses à ces demandes de renseignements complémentaires apportent au candidat demandeur des précisions supplémentaires (et non une simple confirmation d'un élément explicitement décrit dans Je dossier de consultation), le pouvoir adjudicateur transmet les réponses à tous les opérateurs ayant retiré un dossier de consultation. Dans ce cas, elles sont transmises sous la même forme et simultanément à chacun des candidats, sans mentionner l'identité du candidat demandeur.

Les réponses ainsi apportées seront considérées comme faisant partie intégrante du dossier de consultation.

## 4- PRESENTATION DES DOSSIERS DES CANDIDATS

### 4.1 Envoi d'une réponse électronique au moyen du Document Unique de Marché Européen (DUME)

La réponse par le Document Unique de Marché Européen (DUME) est fortement recommandée. Le DUME est un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour candidater aux marchés publics.

Pour renseigner le DUME, il suffit au candidat de se rendre sur la PLACE et de choisir le DUME comme modalité de réponse. Le DUME est notamment pré-rempli sur la base du numéro SIRET. Il permet de:

- bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux);
- bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global;
- d'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées.

Il appartiendra au candidat de compléter les autres informations éventuelles.

Le DUME rend également possible la récupération automatique de certaines attestations à fournir lors de l'attribution du marché. Ces attestations sont récupérées dès la validation du formulaire et l'entreprise est libre de les utiliser ou non.

## 4.2 Forme du dossier de réponse électronique

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces énumérées ci-dessous.  
En cas de groupement, tous les co-traitants doivent fournir l'ensemble des pièces administratives demandées.

### Pièces de la candidature

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
<b>Une lettre de candidature</b> précisant si le candidat se présente seul ou en groupement, la nature du groupement et le nom du mandataire (modèle DC1 fourni dans le DCE), En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet habilitant le candidat à poursuivre son activité pendant la durée d'exécution du marché	Oui
<b>Un extrait K bis</b> (immatriculation au registre du commerce) ou tout autre document considéré comme équivalent	Non
En cas de sous-traitance : une déclaration de sous-traitance le cas échéant (document DC4 joint au dossier).	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
<b>Une déclaration du candidat</b> (modèle DC2 fourni dans le DCE) attestant que le candidat: a satisfait aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2021. ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir, n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin numéro 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du travail.	Oui
<b>Un Document(s) relatif(s) au pouvoir</b> des personnes habilitées à engager le candidat : délégation de pouvoir	Oui
<b>Si le candidat est admis au redressement judiciaire</b> , la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou le plan de redressement dont elle bénéficie, ou d'une procédure équivalente pour les candidats étrangers ainsi que la justification de l'habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché;	
<b>Certificats de qualifications professionnelles</b> et expérience : DEJEPS plongée E4 à jour carte professionnelle et recyclage conformément aux codes du sport Annexe II-1 et Annexe Annexe III-15 b (art. A322-74) Voir <b>ANNEXE 1 DU CCATP</b>	

2 ans d'expérience minimum	
<b>Certification QUALIOPi en cours de validité, exigée</b>	

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Libellés	Signature
Liste du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat <b>VOIR ANNEXE 2 DU CCATP</b>	Oui
Les éventuels labels et certificats en matière de responsabilité sociale et environnementale	Non

**Pièces de l'offre :**

Libellés	Signature
<b>L'acte d'engagement (AE)</b>	Oui
<b>L'annexe financière (D.P.G.F), annexe de l'acte d'engagement</b>	Oui
<b>Le cadre de réponse technique</b> comprenant : <b>1 : moyens humains</b> les moyens humains dédiés pour la prestation objet du marché: <b>2 : les moyens techniques</b> les moyens techniques : locaux, bateau, équipement de plongée, équipement pédagogique Remplir la liste des équipements <b>volet 3 : considérations environnementales</b> écolabels de l'entreprise et autres signes distinctifs de la qualité environnementale, réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, <b>volet 4 : considérations sociales</b> les actions de l'entreprise en faveur de l'insertion par l'économique et/ou de l'égalité Hommes/Femmes	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations pour lesquelles la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### **4.3 Documents à fournir au stade de l'attribution du marché**

Le titulaire produit avant la signature du marché les documents suivants :

- une attestation, de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'URSSAF
- un certificat attestant de la régularité de sa situation au regard de l'emploi de travailleurs handicapés
- une attestation justifiant de sa régularité fiscale
- le cas échéant la liste nominative des salariés étrangers
- une attestation d'assurance responsabilité civile

## **5 – MODALITES DE REMISE DES DOSSIERS**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **5.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le site de la PLACE : référence 2024-24.

Les plis seront ouverts après la date limite de remise des offres.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. L'offre sera considérée « hors délai » si le mail est reçu après la date et l'heure limites de réception des offres. Dans ce cas le dossier ne sera pas ouvert.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, le candidat devra indiquer que cette consultation annule et remplace l'offre précédente.

### **5.2- Transmission sous support papier**

La transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## **6– EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **6-1 Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidatures sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **6.2 – Jugement des offres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée dans un délai approprié. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1-Prix des prestations</b> Note obtenue sur 100 points = 100 x (prix le plus bas/prix étudié)	<b>40 points</b>
<b>2-Valeur technique</b> Note obtenue sur 50 points sur la base du mémoire technique avec les sous-critères suivants :	<b>50 points</b>
2.1 Les moyens techniques : quantité et qualité * des moyens au regard des besoins du CREPS : *date de mise en service, entretien du matériel, révisions des matériels	<i>30 points</i>
2.2 Les moyens humains dédiés pour le marché : expérience sur la formation de cadres, qualité, réactivité, expertise,	<i>20 points</i>
<b>3- Les actions de l'entreprise en matière de développement durable et d'innovation</b> écolabels de l'entreprise et autres signes distinctifs de la qualité environnementale, réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques,	<i>5 points</i>
<b>4 Les considérations sociales</b> Les actions de l'entreprise en faveur des personnes éloignées de l'emploi les actions de l'entreprise en faveur de l'insertion par l'économique et/ou de l'égalité Hommes/Femmes	<i>5 points</i>

**Le classement des offres sera effectué à partir du total de points obtenus.**

Le candidat retenu sera celui ayant obtenu le total de points le plus élevé et par conséquent classé 1<sup>er</sup>

Les candidats pressentis devront fournir les attestations fiscales et sociales prévues aux articles R.

2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

### 6.3 Négociation

Le CREPS se réserve le droit de négocier avec les 2 candidats les mieux classés. Il pourra accepter les offres en l'état sans négociation.

La procédure de la négociation pourra être écrite ou orale (entretien) et peut porter, tant sur les éléments de l'offre (moyens, conditions d'exécution, etc.) que sur les éléments financiers.

Dans un souci d'égalité, les candidats seront auditionnés dans les mêmes conditions.

En cas de négociation, celle-ci aura lieu le 23/01/2025.

L'éventuelle offre révisée sera transmise au CREPS le 24/01/2024 au plus tard.

Justificatifs à produire par le candidat pressenti.

Lors de l'attribution du marché et avant la notification le candidat doit prouver qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales. Il devra produire :

- Une attestation fiscale justifiant de la régularité fiscale
- Une attestation de vigilance délivrée par le site de l'URSSAF
- S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, il sera éliminé et le candidat classé second sera sollicité dans les mêmes conditions.

En cas d'utilisation du formulaire DUME le candidat pressenti n'a pas à fournir les attestations ci-dessus.

## 7- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 7.1 Récapitulatif des documents joints au dossier de la consultation

Document joint au DCE	A compléter et signer	Pour information
Cadre de réponse technique	✓	
Annexe financière (D.PG.F)	✓	
Liste des matériels	✓	

### 7.2- Procédures de recours

En cas de litige entre les parties à propos notamment de l'exécution, de l'interprétation, de la résiliation du marché, et à défaut de solution amiable, le tribunal administratif territorialement compétent est le tribunal administratif de Marseille.

Adresse : 22-24 rue Breteuil – 13006 MARSEILLE  
E-Mail : greffe.ta-marseille@juradm.fr  
Tel : 04 91 13 48 13 – Fax : 04 91 81 13 87 ou 04 91 81 13 89  
URL : <http://marseille.tribunal-administratif>.

Fin du document.